INITIALES DU MAIRE

2026-01-12

INITIALES DU DIR. GEN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, lundi le 12 janvier 2026 à 19h30.

Présences : M. Mario Desbiens, Maire
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
Mme Eve Larouche, conseiller # 3
M. Jonathan Boily, conseiller # 5
M. Bruno Plourde, conseiller # 6

Absences : M. Bernard Girard, conseiller # 2
M. Jacques Vachon, conseiller # 4

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens, maire. Est également présent, M. Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier.

1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant :

R.2026-001

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :

 a) *Séance ordinaire du 1er décembre 2025*
 b) *Séance extraordinaire du 15 décembre 2025 - budget*
 c) *Séance extraordinaire du 15 décembre 2025*

4. Correspondances :

 a) *Une lettre de Bois Franc Bio Serra*
 b) *Une lettre du Ministère des Transports du Québec*
 c) *Une lettre du Ministère des Transports du Québec*

5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes pour la période de décembre 2025
7. Autorisation de paiement – libération de retenue contractuelle - 2024
8. Autorisation de signature – réception provisoire partielle 2 - 2025
9. Adoption du règlement 418-25 ayant pour objet d'établir les prévisions budgétaires 2026 de la municipalité de Sainte-Monique et de décréter l'imposition des taxes et des compensations pour l'année 2026
10. Adoption du règlement 419-25 décrétant l'entretien du Chemin de Trois-Baies
11. Acceptation d'une offre d'achat – terrain # 13 – plateau Lindsay
12. Résolution – regroupement OMH secteur Sud et Officie municipal Jeannois
13. Acceptation d'une soumission – artiste – Fête Nationale de la St-Jean
14. Divers :

 a) _____
 b) _____

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

INITIALES DU MAIRE
2026-01-12
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

15. Période des questions
16. Levée de l'assemblée

3- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

a) Séance ordinaire du 2 décembre 2024

R.2026-002

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par Mme Eve Larouche et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er décembre 2025.

b) Séance extraordinaire du 15 décembre 2025 (budget)

R.2026-003

Il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025 visant l'adoption des prévisions financières pour l'année 2026.

c) Séance extraordinaire du 15 décembre 2025

R.2026-004

Il est proposé par Mme Eve Larouche, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025.

4- CORRESPONDANCE

a) Une lettre de Bois Franc Bio Serra visant à informer le conseil que l'entreprise a fait une demande auprès du Ministère de l'environnement du Québec pour l'agrandissement de son dépôt à neige usées.

b) Une lettre du Ministère des Transports du Québec concernant l'inspection 2025 des ponts sous la juridiction du ministère se retrouvant sur une route locale de la municipalité. Aucune requête n'est à effectuer pour 2026.

c) Une lettre du Ministère des Transports du Québec nous informant que notre demande d'aide financière déposée en septembre 2025 concernant la réfection de ponceau sur le rang 8 n'a pas été sélectionnée étant donné l'épuisement de l'enveloppe budgétaire disponible.

5- RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.

6 -APPROBATIONS DES COMPTES

R.2026-005

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver les listes des comptes à payer produites au conseil pour la période du mois de décembre 2025, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

INITIALES DU MAIRE
2026-01-12
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

La liste des comptes suivants a été produite au conseil:

Comptes à payer	55 118,20 $
Comptes déjà payés	173 376,12 $
TOTAL	228 494,32 $

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au budget approuvé pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.

Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier

7- AUTORISATION DE PAIEMENT – RECOMMANDATION DE LIBÉRATION DE RETENUE FINALE - 2024

R.2026-006

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Monique a réalisé des travaux de réfection de conduites et voirie sur les rues Tremblay, Gauthier, Bédard et Goulet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a autorisé la signature du certificat réception final de la portion des travaux réalisés en 2024;

CONSIDÉRANT QUE le paiement du 50 % résiduel de la retenue contractuelle des travaux réalisés 2024 est payable suite à l'acceptation du certificat de réception final;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'autoriser, séance tenante, le paiement du 50 % de la retenue finale des travaux exécutés en 2024 au montant de 106 397,57 $ taxes incluses.

8- AUTORISATION DE SIGNATURE – RÉCEPTION PROVISOIRE PARTIELLE 2 – TRAVAUX 2025

R.2026-007

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique a octroyé un contrat par appel d'offres public à l'entreprise Excavation G. Larouche pour des travaux de réfection de conduites et voirie sur les rues Tremblay, Gauthier, Bédard et Goulet;

CONSIDÉRANT QUE les travaux liés à l'asphaltage de la rue et des entrées privées, de pavage de protection des talus au droit des puisards, à la pose du gazon en plaque des noues, le colmatage des joints et le gainage de la conduite d'émissaire de la rue Gauthier ont été réalisés et acceptés;

CONSIDÉRANT QU'une liste des ouvrages inachevés ou déficients a été jointe au certificat de réception provisoire des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le certificat de réception provisoire a été approuvé par Mme Marie-Ève Plourde, ingénieure chez MSH services conseils et chargée de projet mandatée par la municipalité;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-1041MP

INITIALES DU MAIRE
2026-01-12
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé de Mme Eve Larouche et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'autoriser M. Mathieu Lapointe à signer le certificat de réception provisoire des travaux incluant la liste de déficience jointe audit certificat.

9- ADOPTION DU RÈGLEMENT 418-25 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE ET DE DÉCRÉTER L'IMPOSITION DES TAXES ET DES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2026

R.2026-008

CONSIDÉRANT le budget adopté par le conseil de la municipalité de Sainte-Monique pour l'exercice financier 2026;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, en vertu des dispositions du *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. C-27.1 et de la *Loi sur la fiscalité municipale*, RLRQ, c. F-2.1, d'établir et d'imposer les taxes et les compensations applicables pour l'exercice financier 2026;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 15 décembre 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la municipalité de Sainte-Monique adopte le règlement portant le numéro 418-25 ayant pour objet d'établir les prévisions budgétaires 2026 de la municipalité de Sainte-Monique et de décréter l'imposition des taxes et des compensations pour l'année 2026.

10- ADOPTION DU RÈGLEMENT 419-25 DÉCRÉTANT L'ENTRETIEN DU CHEMIN DES TROIS-BAIES

R.2026-009

ATTENDU qu'en vertu de l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales*, RLRQ, c. C-47.1, la Municipalité de Sainte-Monique peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Monique a reçu une requête signée par la majorité des propriétaires ou occupants riverains du Chemin des Trois-Baies, demandant à la Municipalité de s'occuper de l'entretien de ce chemin;

ATTENDU les pouvoirs de tarification édictés en vertu des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, RLRQ., c. F-2.1 ;

ATTENDU que le conseil municipal juge opportun de faire supporter la responsabilité des coûts d'entretien de ce chemin aux principaux utilisateurs ou bénéficiaires;

ATTENDU qu'un avis de motion accompagné d'un projet de règlement a été donné à la séance extraordinaire du 15 décembre 2025 ;

À ces causes, il est proposé par Mme Eve Larouche, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil que soit et est adopté le règlement portant le numéro 419-25 décrétant l'entretien du Chemin des Trois-Baies.

INITIALES DU MAIRE
2026-01-12
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

11- ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT – TERRAIN # 13 – PLATEAU LINDSAY

R.2026-010

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Monique-de-Honfleur a procédé à l'ouverture de la vente des terrains du développement résidentiel du Plateau Lindsay;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre d'achat conforme aux conditions de vente établies pour le terrain # 13;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de ladite offre et juge celle-ci satisfaisante et dans l'intérêt de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bruno Plourde résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter l'offre d'achat reçue de M. Michael Sasseville-Tremblay et de Mme Cindy Lavoie pour le terrain # 13 du développement résidentiel du Plateau Lindsay, selon les conditions inscrites à l'offre et aux règlements municipaux applicables.

Il est également résolu d'autoriser M. Mario Desbiens, maire, ainsi que M. Mathieu Lapointe, directeur général et greffier-trésorier à signer l'acte de vente et de tout document nécessaire à ce que prenne effet la présente résolution.

12- RÉSOLUTION – REGROUPEMENT OMH SECTEUR SUD ET OFFICE MUNICIPAL JEANNOIS

R.2026-011

ATTENDU QUE l'Office d'habitation secteur Sud Lac-Saint-Jean et l'office d'habitation Jeannois ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de l'application de la Loi sur la Société d'habitation du Québec de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont transmis aux conseils municipaux de la MRC de Lac-Saint-Jean Est un plan d'affaires de regroupement des deux offices d'habitation et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la société d'habitation du Québec, une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil de recommander favorablement le regroupement de l'Office d'habitation secteur Sud Lac-Saint-Jean Est et l'Office d'habitation Jeannois suivant les termes et conditions du plan d'affaires de regroupement.

13- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION

R.2026-012

Il est proposé par Mme Eve Larouche, appuyé de M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'accepter la soumission de Mme Alexandra Côté, entraîneur canin, pour la présentation d'un spectacle canin pendant les festivités de la Fête Nationale 2026 au montant de 1 600 $ plus les taxes applicables.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-1041MP

INITIALES DU MAIRE
2026-01-12
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

14- DIVERS :

a) _____

b) _____

15- PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens ont posé des questions pour lesquelles ils ont reçu des réponses de la part des membres du conseil.

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R.2026-013

Attendu que tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités, il est proposé par M. Jonathan Boily et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

La séance est levée à 19h 47

Mario Desbiens,
Maire

Mathieu Lapointe,
Directeur général et
greffier-trésorier